



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **8. ACQUISITION D'UNE PARCELLE ROUTE DE LORIENT**

### Exposé :

La réalisation du giratoire à l'angle de la route de Lorient et de la route d'Arzano nécessite l'acquisition d'un bout de parcelle de 3 m<sup>2</sup> cadastrée section AP n° 2p appartenant à Monsieur et Madame RIOU/GUEGANO domiciliés au 58, rue de Lorient à Quimperlé.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de ce bout de parcelle de 3m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, la Ville prenant en charge les frais d'acte et de bornage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 16 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ